



Fondation pour la Promotion de la formation
en Médecine de Famille

Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin
Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille
Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

Conseil de fondation FMF – extraits du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010

Membres du conseil de fondation

Le conseil de fondation élit un nouveau membre en la personne de Christian Häuptle, de Gossau (SG), médecin cadre de l'unité de médecine de famille de l'Hôpital cantonal de St-Gall.

Il est en outre composé de Marina Carobbio (présidente), Marc Müller (vice-président), Oliver Adam, Werner Bauer, Jürg Pfisterer et Urs Sieber.

Afin d'institutionnaliser les rapports avec la CDS, le conseil de fondation désigne également Madame Ewa Mariéthoz, collaboratrice du secrétariat général de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé CDS, comme membre assesseur.

Evaluation de la qualité des postes d'assistantat au cabinet médical

Dans le contexte d'une discussion sur la qualité de l'assistantat au cabinet médical et sur son importance pour la formation postgraduée des médecins de famille, pédiatres inclus, le conseil relève que dès la mise en œuvre en été 1998 du programme d'assistantat au cabinet médical, repris entretemps des mains du CMPR par la fondation FMF, une instance externe a soigneusement examiné chaque stage d'assistantat réalisé, et que son évaluation a toujours confirmé le degré élevé de la qualité et de l'utilité du programme. Les rapports d'évaluation peuvent être consultés (en allemand) sur le site de la fondation FMF¹.

Financement des postes d'assistantat au cabinet médical par la fondation FMF et les cantons

Le budget 2011 de la fondation FMF prévoit le cofinancement de 190 mois d'assistantat au cabinet médical, ce qui suffit à pourvoir au moins 30 postes d'assistantat au cabinet médical pendant 6 mois. Sur le plan suisse, le financement d'une bonne centaine d'autres postes de 6 mois est assuré par des programmes cantonaux.

Malheureusement, il s'avère fréquemment que la formulation des conditions d'accès à ces postes est trop restrictive pour les intéressés, si bien que tous les postes cantonaux ouverts ne sont pas pourvus.

La fondation FMF tient à faire part aux administrations cantonales de sa disponibilité à prendre en charge la gestion des postes d'assistantat au cabinet médical.

Afin de faciliter les échanges et de mieux informer les responsables des services de santé cantonaux, il est prévu d'organiser un congrès en 2011.

Salaire des médecins assistants

A partir du 1^{er} juillet 2011, il sera possible de faire passer de 5850 francs à 6340 francs le salaire brut du poste d'assistantat au cabinet médical, dont la moitié est financée par le programme d'assistantat. Les détails seront bientôt publiés sur le site de la fondation FMF².

Financement de la formation postgraduée des médecins de famille

Le conseil de fondation prend acte du fait que sur l'initiative de l'OFSP, la plateforme «Avenir de la formation médicale» vu le jour. L'une de ses premières tâches sera de charger un sous-groupe d'aborder la question du financement de la formation postgraduée. Le conseil constate avec regret que malgré l'importance de cette commission, les médecins de famille n'y sont pas représentés directement. Il s'agit pourtant d'assurer le financement des postes d'assistants au cabinet médical et des postes de formation postgraduée à l'hôpital conçus spécialement pour le cursus de médecin de famille.

Correspondance:

WHM-FMF

Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin

Weissenbühlweg 8

3007 Bern

<http://www.whm-fmf.ch/>

¹ <http://www.praxisassistenz.ch/PraxisassistenzWHM/Evaluation/tabid/>

² <http://www.whm-fmf.ch/PraxisassistenzWHM/tabid/511/Default.aspx>